

Rencontre préalable avec l'Association des usagers de l'aérodrome de Persan-Beaumont et le Club modéliste beaumontois – Le 22/11/2022

Les questions et remarques suivantes ont été soulevées par les représentants de l'association présents lors de cet échange :

Les interactions avec l'aérodrome de Persan-Beaumont :

- Les activités actuelles pourront-elles être maintenues en cas de réalisation du projet ? Notamment l'aéromodélisme, dont l'espace de pratique est situé à quelques centaines de mètres du site d'étude ?
- L'implantation de l'établissement va-t-elle impliquer une modification des trajectoires de vol ?
- Le site d'étude semble situé à l'intérieur du tour de piste actuel. Est-ce une configuration compatible avec le bon fonctionnement d'un établissement pénitentiaire ?
- Le brouillage en vigueur sur et autour d'un établissement pénitentiaire impactera-t-il les activités aéronautiques, notamment l'aéromodélisme ?
- Les transferts de détenus auront-ils un impact sur les activités de l'aérodrome ? Via par exemple des interdictions de survol du chemin de Crouy lors des transferts ?
- Le bruit généré par l'activité aéronautique a-t-il été pris en compte dans le choix du site ? Quelle est la réglementation applicable ? Des dispositions constructives permettent-elles d'atteindre des niveaux de bruit suffisamment bas dans les bâtiments composant le centre pénitentiaire sans nécessité de réduction des activités de l'aérodrome ?

L'ensemble des éléments de réponse sur ces points seront communiqués au public dans le cadre de la concertation préalable – au cours des différents temps d'échange qui seront organisés ou via les réponses qui seront apportées aux contributions déposées sur les registres papier et dématérialisé – et de la note d'enseignements de l'APIJ qui sera publiée à l'issue de la concertation.